

02 sep 2022 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 2 septembre 2022](#)

Remboursement SNCB et Infrabel pour les dommages causés par les inondations

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au remboursement par les entreprises ferroviaires à l'État pour les dommages causés par les inondations de 2021.

Le Conseil des ministres du 15 octobre 2021 a décidé d'octroyer un préfinancement aux entreprises ferroviaires Infrabel et SNCB pour la réparation des dommages causés par les inondations à la suite d'inondations dans la partie sud du pays au cours de la période du 13 au 15 juillet 2021 et le 24 juillet 2021. Ce montant préfinancé a été déterminé sur la base d'estimations provisoires des entreprises ferroviaires et fixé à 68,11 millions euros, dont 63,17 millions euros pour Infrabel et 4,94 millions euros pour la SNCB.

Après avoir établi un bilan des coûts réellement encourus et des indemnités reçues des compagnies d'assurance et du Fonds européen de solidarité, il a été établi que les compagnies ferroviaires devaient rembourser à l'État les montants suivants :

- Infrabel : 20 570 648,56 euros
- SNCB : 810 942,87 euros

L'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB a été modifié en conséquence.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB - Modification suite à l'état des lieux inondations

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

<https://gilkinet.belgium.be>

info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos

Porte-parole (FR)

+32 478 34 23 77

pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx

Porte-parole (NL)

+32 499 59 17 74

litte.frooninckx@gilkinet.fed.be